RAPPORT INITIAL CONTRÔLE TECHNIQUE

SOCOTEC

CH – DENAIN – CREATION IRM
À DENAIN

Contact
| Vincent Trioux
25 bis rue Jean Jaurès
59723 DENAIN
vtrioux@ch-denain.fr

Date d'émission : 23/09/2026
N° d'affaire : 2512885M0000103
Référence chrono : CT/885M0/0926/1519
Version : 1

SOCOTEC

SYNTHÈSE DES MISSIONS

Solidité de l'existant Non renseigné

Solidité des ouvrages & équipements indissociables Non renseigné

Solidité des ouvrages & équipements dissociables Non renseigné

Récolement des PV de fonctionnement des installations Non renseigné

Sécurité des personnes Non renseigné

Handicapés accessiblité Non renseigné

ÉDITO

Votre responsable d'affaire
Frederic KALINOWSKI
0671984180
frederic.kalinowski@socotec.com

Madame, Monsieur,

À l'issue de nos différentes visites et échanges tout au long de l'opération de construction, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport initial de contrôle technique relatif à la construction situé à Denain / 25 bis Rue Jean Jaurès,.

Ce document synthétise l'ensemble des vérifications réalisées, les points de conformité observés, ainsi que les observations à traiter à ce stade. Il a été conçu pour vous offrir une lecture claire et efficace de l'état d'avancement du projet.

Les notes, avis et observations que vous retrouverez dans ce rapport suivent une grille d'évaluation permettant d'identifier immédiatement le niveau de priorité associé à chaque point. Elles reposent sur trois catégories :

Avis favorable (vert) : la conception de l'ouvrage ou de l'équipement est satisfaisante.

À préciser (orange) : des informations complémentaires sont à nous communiquer pour que nous puissions émettre un avis.

Avis défavorable (rouge) : La conception de l'ouvrage ou de l'équipement n'est pas satisfaisante.

Ce rapport reflète l'ensemble du travail réalisé, ainsi que les dernières étapes à engager pour débuter sereinement une nouvelle phase. Vous pouvez retrouver en page suivante la frise chronologique de votre projet.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans la levée des réserves, et pour répondre à toute question concernant les conclusions de ce rapport.

CHRONOLOGIE DU PROJET ET DES VISITES

SOCOTEC

Commercialisation du projet
15/12/2025

Conception
16/09/2026

N Nombre de rapports transmis ou nombre d'avis contenus dans les fiches d'avis sur ouvrage. Les livrables affichés sont le 1er et le dernier transmis.

10%
AVANCEMENT DU PROJET

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT page 6

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX page 10

2.1 Localisation & données de l'affaire page 10

2.2 Codification de nos avis page 12

3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS page 13

4. RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D page 14

4.1 Analyse de risque page 14

4.1 Évaluation de conformité page 15

5. ANALYSE DE RISQUE page 16

5.1 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS page 16

5.2 MISSION SOLIDITE page 17

5.3 RÉCOLEMENT DES PROCÈS-VERBAUX page 22

6. ÉVALUATION DE CONFORMITÉ page 23

6.1 MISSION SECURITE DES PERSONNES page 23

6.2 MISSION HANDICAPES page 31

7. PARTENAIRES DE L'OPÉRATION page 36

8. VOTRE PROJET EN CHIFFRES page 37

1 OBJET DU RAPPORT

Le présent document constitue le **Rapport Initial de Contrôle Technique** prévu dans notre contrat n°2512885M0000103.

Les avis sur les dispositions techniques sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 2 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

LES AVIS SUR LES DISPOSITIONS TECHNIQUES SONT ÉMIS PAR :

- **Frederic KALINOWSKI** Pilote de l'affaire
- **Christophe TERRIER** Spécialiste Énergie Fluide
- **Abdelouahde ZAIRI** Spécialiste Électricité

1 OBJET DU RAPPORT

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

- **LE** Mission LE relative à la solidité des existants.
- **LP** Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d ´équipement dissociables et indissociables.
- **PV** Mission PV relative au récolement des essais de fonctionnement des installations.

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

- **SEI** Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH.
- **HAND** Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

1 OBJET DU RAPPORT

MISSIONS COUVERTES PAR LA PRÉSENTE OPÉRATION

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les demandes de précisions concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'analyse de risque a pour objectif d'identifier les aléas et les enjeux du projet. Elle prend en compte le contexte de l'opération, les référentiels techniques applicables ainsi que les retours d'expérience et les pathologies connues. Cette analyse permet d'adapter le niveau d'exigence, notamment en tolérant certaines déviations lorsque les enjeux sont faibles. Le risque est ainsi évalué en fonction de la gravité des conséquences et de leur probabilité, notamment en termes de dommages, de durabilité et d'usage de l'ouvrage.

L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité réglementaire du projet. Elle repose sur une analyse critique des dispositions retenues au regard de la réglementation applicable et des normes associées. Le principal risque identifié est celui de non-conformité, résultant d'une mauvaise application des règles en vigueur. Les vérifications visuelles effectuées par échantillonnage viennent en complément des contrôles réalisés par les entreprises et maîtres d'œuvre.

POINTS IMPORTANTS

- **Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI,** liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
- **Fait usage de son jugement professionnel pour aboutir à un avis**
- **Périmètre de l'évaluation technique**
 - Porte sur ouvrages et équipements
 - Intervient en conception + réalisation
 - Basée sur l'analyse de risque et l'évaluation de conformité
- **L'analyse de risque a pour objectif** d'identifier les aléas et les enjeux du projet.
- **L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité** réglementaire du projet.

1 OBJET DU RAPPORT

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

Ce rapport a été édité par :

> **Frederic KALINOWSKI**

Ce rapport a été transmis à :

> **Loïc Vasseur / l.vasseur@confiance-ingenierie.fr**
> **vtrioux@ch-denain.fr / vtrioux@ch-denain.fr**



2.1 LOCALISATION & DONNÉES DE L'AFFAIRE

L'actif se situe dans la **ville de Denain (59)**, au 25 bis Rue Jean Jaurès,.

L'agence SOCOTEC la plus proche du projet est à

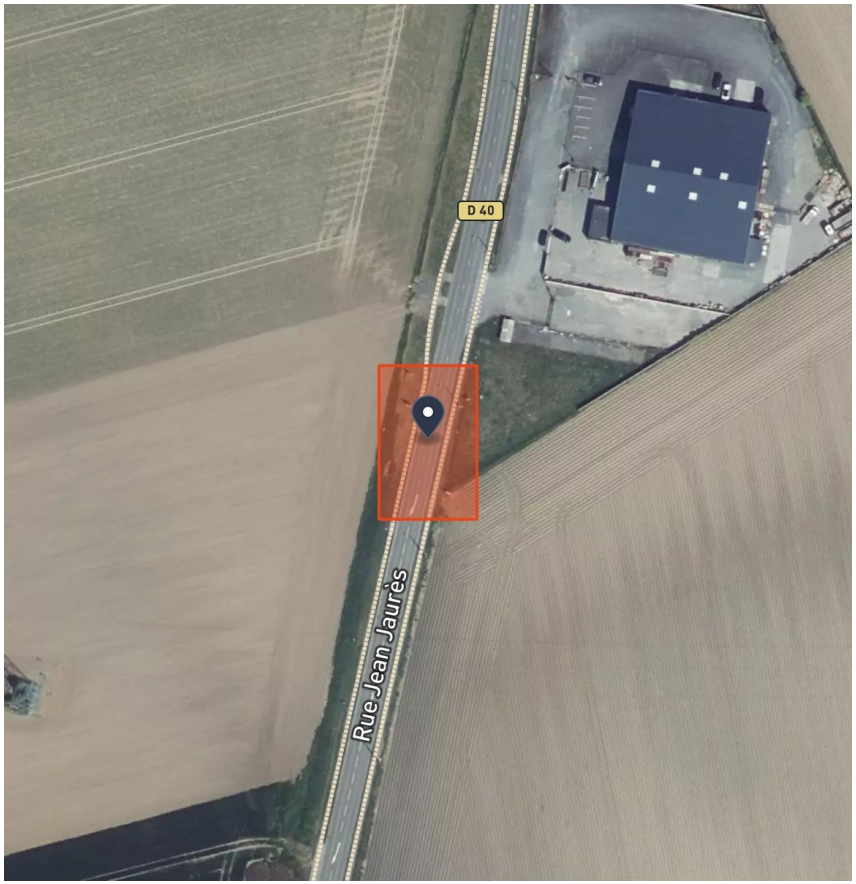
224 km de votre projet

Maître d'ouvrage : Vincent Trioux

Nature du projet : Aménagement d'un second tepscan au centre hospitalier de

Denain dans un nouveau bâtiment à structure traditionnel en R+1 (étage réservé au personnel sans accès public) accolé près de l'entrée

Il sera prévu un nouveau Local CTA IRM & LT IRM positionné sous l'ancienne rampe du parking en sous-sol.
La ventilation hygiénique des nouveaux bureaux de l'extension sera reprise depuis un nouveau CTA situé au sous-sol.
La ventilation PROCESS du local IRM sera prévu depuis une nouvelle CTA située au sous-sol.
La Ventilation des nouveaux sanitaires à l'étage (extension)



sera reprise depuis un nouvel extracteur VMC situé dans le faux plafond du R+1.
La ventilation des locaux existants sera reprise sur les réseaux existants à proximité.

La production d'eau glacée ; Il est prévu la mise en place d'un groupe de production d'eau glacée de 85 kW à installer en extérieur et qui sera équipé d'un module hydraulique intégré. La distribution d'eau glacée depuis le groupe jusqu'aux cassettes ou plafonnier, et de la panoplie destiné au refroidissement de l'IRM se fera en tube acier noir ou en tube inox calorifugé.
Suppression, déplacement ou l'ajout des radiateurs à eau chaude suivant les nouveaux aménagements. Leur raccordement se fera via le niveau inférieur (sous-sol).
Rideau d'air chaud électrique au droit de sas entrée.

Les nouveaux bureaux situés dans l'extension ainsi que l'accueil, les attentes couchées et la salle d'interprétation existant seront prévus chauffés et climatisés par un système VRV 2 tubes comprenant un groupe extérieur et plusieurs unités intérieurs type cassette.
La climatisation se fera par un système à débit de réfrigérant variable utilisant un fluide frigorigène R32.

Les fluides médicaux à distribuer dans le service sont les suivantes :
- Oxygène (O2),
- Air médical (AM),
- Vide (V).

Les réseaux seront distribués depuis des piquages sur les réseaux existants situé dans la colonne FM de la
circulation du service imagerie.

2.2 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Code	Nom de l'avis	Signification	Action attendue
F	**Favorable**	Élément conforme aux exigences et ne nécessitant aucune observation.	Aucune action à ce stade du projet
AP	**À préciser**	Analyse impossible faute d'informations, documents ou accès insuffisants.	Fournir compléments
D	**Défavorable**	Non-conformité ou anomalie nécessitant impérativement une correction.	À prendre en compte dans la conception du projet
HM	**Hors mission**	Élément ne relevant pas du périmètre contractuel du contrôle technique.	Hors champ d'analyse.
PM	**Pour mémoire**	Information utile à rappeler ; ne constitue pas une non-conformité.	Pas d'action
SO	**Sans objet**	Point ne relevant pas du périmètre du projet ou non applicable à l'ouvrage.	–

3 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Au cours de la mission, **SOCOTEC a formulé des avis qui ont été communiqués au Maître d'Ouvrage** dans les documents suivants :

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
Aucun document examiné à l'issue de cette mission.			

4 RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D

4.1 ANALYSE DE RISQUE

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment.

Description	Observations et commentaires	Avis	N°
MISSION SOLIDITE			
STRUCTURE MÉTALLIQUE			
Dimensionnement	**Dimensionnement de l'ossature métallique du sas selon Eurocode 3, intégrant charges permanentes, climatiques et d'exploitation. NDC à transmettre**	**AP**	43
RÉCOLEMENT DES PROCÈS-VERBAUX			
ESSAIS AQC			
Essais AQC	**L'ensemble des essais AQC seront à nous transmettre**	**AP**	82

4 RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D

4.1 ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

Description	Observations et commentaires	Avis	N°
MISSION SECURITE DES PERSONNES			
ERP - 1ER GROUPE > CHAUFFAGE, VENTILATION... > VENTILATION DE CONFORT > VENTCONFORT DISTRIB&REPRISE			
Eléments non concernés par CH32§1	Préciser le classement au feu des pièges à son.	AP	182
... > VENTILATION DE CONFORT			
Ventilation de confort - Prises et rejets d'air	Au droit du nouveau local CTA en sous sol ; Nous préciser les parcours des conduits d'air neuf et d'air rejeté des CTA . Ces conduits circulent ils dans le parking? Quel est le règlement applicable au parking?	AP	171
Equipements ou installations utilisant des fluides frigorigènes	Utilisation du R32 pour la climatisation de l'accueil, les attentes couchées et la salle d'interprétation et bureaux. Nous préciser les dispositions prisent pour respecter l'utilisation de ce fluide Article CH35 du règlement de sécurité (zones d'exclusions, calcul de charge maximale admissible...).	AP	169
... > VENTCONFORT CENTRALE TRMNT AIR			
Implantation des centrales de traitement d'air	A préciser; Accès au local doit respecter la règlementation applicable au parking.	AP	184
ERP - 1ER GROUPE > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > ECLAIRAGE - GENERALITES > APPAREILS D'ÉCLAIRAGE			
Conformité des luminaires aux normes de la série NF EN 60 598 (NF C 71-000)	Les appareils d'éclairage devront être conforme à la norme NF EN 60598.	AP	202
ERP - 1ER GROUPE > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > ECLAIRAGE DE SECURITE			
Eclairage d'évacuation	Compléter l'installation d'éclairage de sécurité à la porte va et vient en bout de la circulation côté TDD accueil.	AP	203
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U" > GÉNÉRALITÉS			
Dispositions par rapport à l'exigence de conformité des installations électriques aux dispositions de la norme NF C 15-211 concernant les locaux à usage médical	Locaux à usage médical de groupe 1 et classe 15 proposé au CCTP , il conviendra de nous le confirmer	AP	204

5.1 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
DEFINITION PROGRAMME TRAVAUX				
Existence de documents définissant de manière précise ce programme		Le programme définit la restructuration du RDC pour l'accueil de l'IRM 3T, incluant la cage de Faraday et les équipements techniques en toiture.	F	1
RENSEIGNEMENTS / EXISTANTS				
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS		En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.	PM	2
RENSEIGNEMENTS / EXISTANTS > DOCUMENTS LES DÉFINISSANT				
Indication des existants sur le plan de masse			F	3
Indication de la hauteur des existants			F	4
Indication de caves ou sous sol(s) dans les existants		Sous-sol présent	F	10
Définition précise des existants et de leur état de conservation		Nature des ouvrages existants identifiée au dossier.	F	5
Investigations prévues pour reconnaître les existants		Pour mémoire : Des investigations pour reconnaitre les existants et leur état de conservation sont nécessaires lorsqu'il y a inter-influence entre la construction et ces existants.	PM	6
RENSEIGNEMENTS / EXISTANTS				
Examen de l'état apparent des existants		Pour mémoire : En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.	PM	7
COMPATIBILITE TRAVAUX / EXIST				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Adéquation des données relatives aux existants vis-à-vis du projet		Le projet prévoit l'utilisation de l'infrastructure existante avec des renforts localisés par massifs béton. PM : Données structurelles insuffisantes pour confirmer la faisabilité sans renforts lourds dimensionnés.	PM	8
SOLIDITE DES EXISTANTS /T.N				
Résistance des existants concernés par les travaux neufs		Le projet prévoit des potelets et massifs de renfort pour la reprise des charges. Pour mémoire : Respect de l'Eurocode 8 obligatoire. Vérifier que la restructuration ne dégrade pas la capacité globale du bâtiment	F	9
Déformation des existants concernés par les travaux neufs		La tolérance des déformations est prise en compte dans le CCTP Lot 01	F	11

5.2 MISSION SOLIDITE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES				
Vent		Zone de vent 2	F	12
Neige		Zone A1	F	13
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ				
Zone		Zone de sismicité 3 (modérée)	F	14
Catégorie d'importance		Catégorie d'importance IV	F	15
Caractérisation du sol par le géotechnicien		Pour mémoire : A définir par le géotechnicien	PM	16
INFLUENCE DES EXISTANTS SUR LES TRAVAUX NEUFS				
		Justifier l'absence d'impact des travaux neufs sur la stabilité globale ainsi que sur les conditions d'exploitation de la structure existante.	F	18
RÉSEAUX				
Réseau d'assainissement		Création de collecteurs enterrés en PVC pour les EU/EV	F	19

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
RÉSEAU DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES ENTERRÉES		Pose de fourreaux TPC sous le parvis extérieur	F	20
VOIRIES				
Définition des charges supportées par les voies		Voiries dimensionnées pour le passage de véhicules de secours	F	22
Constitution des chaussées			F	23
Essais sur les couches constitutives des chaussées			F	24
FONDATIONS SUPERFICIELLES				
		Le projet consiste en une restructuration intérieure et un aménagement de surface pour la voirie (parvis). Aucun ouvrage nécessitant de nouvelles fondations n'est prévu	SO	25
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT				
Nature ou technique		Les travaux de béton armé concernent principalement le renforcement de la dalle existante au droit de la salle IRM par lamelles carbone collées . Il est également prévu la création de trémies dans les dalles existantes pour le passage des réseaux techniques, la réalisation de massifs béton 40x40x40 cm et d'un muret béton armé pour le sas d'entrée, ainsi que des linteaux coulés en place ou préfabriqués pour les baies créées ou agrandies.	F	26
Ouvrages présentant des difficultés particulières		L'implantation de l'aimant IRM constitue un point singulier. Présence d'une charge d'exploitation de 5000 daN/m², cage de Faraday, aimant...)	PM	27
Risques spécifiques		Risque de poinçonnement et de fissuration de la dalle sous charge lourde, une NDC sera à nous transmettre pour justifier la portance.	F	28
Classes d'exposition		Classes d'exposition définies selon NF EN 206-1 en fonction des environnements des ouvrages.	F	29
Dimensionnement global		Note de descente de charges globale intégrant le poids de l'IRM et de la cage de Faraday à transmettre à la structure existante	F	30
Poteaux		Poteaux béton armé de l'ossature générale en restructuration. Nous fournir les plans de ferraillage et les justifications de calcul.	F	31
Voiles		Pour mémoire : à confirmer si des voiles béton nouveaux sont créés	PM	36

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Planchers dalles pleines		Renforcement de dalle existante par lamelles carbone collées (Carbodur SIKA ou similaire) au droit de la salle IRM. Avis technique à nous transmettre	F	32
Poutres et nervures		Poutres béton armé et linteaux coulés en place ou préfabriqués pour les baies créées ou agrandies.	F	33
Structure béton non triviale		Renforcement par lamelles carbone (Carbodur Sika), restructuration complexe en sous-sol, charges IRM atypiques	PM	34
STRUCTURE MÉTALLIQUE				
Nature ou technique		Ossature métallique du sas d'entrée constituée de poteaux et poutres en profilés, avec ossature secondaire en tubes carrés 10x10 cm.	F	35
Référentiel		NF EN 1090-1, NF EN 1090-2 et NF DTU 32.1. Calcul selon Eurocode 3.	F	37
Classe d'exécution		Classe d'exécution à définir par l'entrepreneur conformément à la NF EN 1090-2.	PM	38
Prise en compte des charges et surcharges		Charges climatiques vent zone 2, neige zone A1 selon Eurocode 1. Intégration des équipements en toiture.	F	39
Transmission des efforts horizontaux - contreventement		Contreventement assuré par croix de stabilité horizontales en toiture du sas.	F	40
Assemblages boulonnés		Boulonnerie non précontrainte classe 8.8 minimum, conforme NF EN 15048.	F	41
Appuis		Ossature reposant sur massifs béton 40x40x40 cm avec platines d'ancrage.	F	42
Dimensionnement		**Dimensionnement de l'ossature métallique du sas selon Eurocode 3, intégrant charges permanentes, climatiques et d'exploitation. NDC à transmettre**	AP	43
Risques d'instabilité			F	44
Protection contre la corrosion		Protection par galvanisation à chaud conforme NF EN ISO 1461. Aciers conformes NF A 35-503.	F	45
ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR TAN				
Nature ou technique		Étanchéité par bac acier nervuré pré-laqué sur ossature métallique secondaire du sas d'entrée. Relevés en étanchéité bitumineuse sur costières.	F	46
Isolation thermique		Système anti-condensation en sous-face de couverture à justifier.	F	47

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Destination de toiture		Toiture inaccessible pour le sas.	F	48
Pente de toiture		Pente à définir	F	49
Protection d'étanchéité		Dalles sur plots PVC	F	50
Relevés d'étanchéité		Relevés en étanchéité bitumineuse sur costières à +15 cm minimum de l'étanchéité de toiture.	F	51
Autres points singuliers		Crosses de toiture diamètre 100 mm pour passage de câbles et réseaux. Bande solin sur joint d'étanchéité.	F	52
Equipements en toiture		Groupe froid IRM 400 kg (1,50 x 2,00 m), groupe froid CLIM 500 kg (2,00 x 2,00 m), CTA 1T, extracteur 200 kg. Costières renforcées pour support des moteurs de désenfumage et de la verrière.	F	53
VERRIÈRES				
Type ou technique		Remplacement de la verrière existante. Menuiserie aluminium fixée sur costière métallique	F	54
Ossature verrière : matériau		Profilés aluminium à rupture de pont thermique Avis technique à nous transmettre	F	55
ossature verrière : rigidité, flèche		Flèches à justifier par le lot selon les prescriptions du fabricant et les Eurocodes.	PM	56
Vitrage verrière : prédimensionnement		notes de calcul et fiches techniques à transmettre	F	57
Pentes		Inclinaison de la verrière de 10°.	F	58
Fixations au gros-œuvre		Fixation sur costière métallique renforcée	F	59
Dispositions relatives à l'étanchéité en périmétrie		Pour mémoire : Cornières 15x15 de jonction à mettre en œuvre entre les ouvrages du présent lot et ceux des autres lots. Joints d'étanchéité à prévoir en périmétrie.	PM	60
Ouvrages de raccordement		Raccordement sur costière métallique avec relevé d'étanchéité bitumineuse prévu par le Lot 01.	F	61
MENUISERIES EXTÉRIEURES				
Nature ou technique		Châssis vitrés aluminium à RPT oscillo-battants et coulissants, châssis fixes sur ossature métallique du sas, porte automatique 2 vantaux coulissants.	F	62
Classement par rapport aux exigences du site		Classement A2-E4-VA2 pour les châssis vitrés.	F	63

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Prédimensionnement vis-à-vis du vent		Dimensionnement selon zone de vent 2, rugosité IV.	F	64
Fixations des menuiseries		Châssis fixes fixés sur ossature métallique Châssis vitrés sur muret béton armé partie basse et poutre métallique partie haute	F	65
Calfeutrements		Étanchéité par joints EPDM.	F	66
Portes extérieures		Porte automatique 2 vantaux coulissants, conformité DTU 39.	F	67
CLOISONS				
Nature ou technique		Cloisons hospitalières 98/48 BA25, cloisons à ossature métallique avec laine de verre 45 mm, cloisons phoniques à ossature métallique avec laine de verre 85 mm. Ossature profilés montants et rails placostil M et R 48.	F	68
Adéquation aux locaux			F	69
Précautions contre le risque de mise en compression		Ruban résilient entre ossatures et parois maçonnées. Traitement de joint d'étanchéité à l'air en tête et en pied de cloison.	F	70
Résistance par rapport aux appareils à supporter		Renforts ossature métallique pour appareils sanitaires suspendus, barres de relèvement, télévisions, plans vasque et mobilier suspendu. Renforts bois pour mains courantes à 1 m du sol fini.	F	71
Précautions contre les remontées humides		Habillage en pied de cloison avec profilés U plastique ou feutres bitumés 27S avec remontées dans les pièces humides.	F	72
Cloisons sous faux-plafonds		Cloisons séparatives posées avant tout doublage. Toutes cloisons séparatives montées en priorité pour éviter tout pont phonique. Traitement de joint d'étanchéité à l'air en tête sous faux-plafond.	F	73
REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES COLLÉS				
Nature ou technique		Sol souple PVC acoustique compact en lés	F	74
Adéquation aux locaux - UPEC		Classement U4P3E3C2	F	75
Conception de la forme - chape		Ragréage de classe P3 sur l'ensemble des zones en sol souple.	F	76
REVÊTEMENTS MURAUX INTÉRIEURS				
		Peinture sur enduits plâtre, plaques de plâtre, béton et maçonnerie. Peinture sur bois et métal.	F	77
PLAFONDS SUSPENDUS				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Nature ou technique		Faux-plafonds démontables en dalles 60x60 laine de roche	F	78
Locaux à très forte hygrométrie		Dalles hygiène prévues dans les sanitaires	F	79
MENUISERIES INTÉRIEURES				
Nature ou technique			F	81
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS				
		Pour mémoire : Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	PM	80

5.3 RÉCOLEMENT DES PROCÈS-VERBAUX

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ESSAIS AQC				
Essais AQC		**L'ensemble des essais AQC seront à nous transmettre**	AP	82

6.1 MISSION SECURITE DES PERSONNES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS				
		Pour mémoire : ERP type U, 2ème catégorie, travaux en milieu hospitalier occupé.	PM	83
ERP - 1ER GROUPE > DISPOSITIONS COMMUNES > CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS				
Classement et assujettissement selon le(s) type(s) d'exploitation(s) ou d'activité(s) N° réf article : GN1		ERP de type U (Établissement de soins), 2ème catégorie. Réglementation applicable, arrêté du 25 juin 1980 modifié et dispositions particulières type U (arrêté du 23 mai 1989).	F	84
Classements des groupements d'établissements non isolé N° réf article : GN2		Le service imagerie IRM 3T est intégré au sein du Centre Hospitalier de Denain en activité. Les travaux sont réalisés en site occupé en contact direct avec d'autres services hospitaliers. Le compartimentage provisoire et le maintien du désenfumage existant sont à assurer pendant les travaux.	PM	85
Classements des groupements d'établissements isolé N° réf article : GN3		Pour mémoire : Le service imagerie ne constitue pas un établissement isolé.	PM	86
... > DISPOSITIONS COMMUNES > ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS				
Établissement comportant des locaux de types différents N° réf article : GN5		Les plans confirment la présence de locaux de natures différentes au sein du même niveau RDC Cohabitation de plusieurs activités relevant du type U.	PM	87
Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant N° réf article : GN10		Pour mémoire : Travaux de restructuration en milieu hospitalier occupé avec maintien en activité des services adjacents. . Maintien du compartimentage coupe-feu, du désenfumage et du SSI existant à assurer pendant toute la durée des travaux.	PM	88
... > DISPOSITIONS COMMUNES > CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS				
Justification des classements des matériaux et éléments de construction N° réf article : GN12			F	89
... > DISPOSITIONS COMMUNES				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
TRAVAUX DANGEREUX N° réf article : GN13		Pour mémoire : Bien que ne relevant pas de notre mission, nous rappelons que la protection du public pendant les travaux devra être assurée, conformément à l'article GN13 du règlement de sécurité. Une demande doit être faite à l'autorité administrative responsable en indiquant les précautions retenues.	PM	90
CONFORMITÉ AUX NORMES - ESSAIS DE LABORATOIRE N° réf article : GN14		Pour mémoire : PV d'essais à produire pour l'ensemble des matériaux soumis à classement au feu mis en œuvre dans le projet.	PM	91
... > ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"				
Établissements assujettis N° réf article : U1		Centre Hospitalier de Denain, établissement de soins assujetti aux dispositions du type U. Service imagerie IRM 3T avec accueil de patients, salles d'attente, salles de préparation et salle IRM.	PM	92
Détermination de l'effectif N° réf article : U2			F	93
Produits dangereux N° réf article : U3		Présence de gaz médicaux et fluides médicaux.	PM	94
Vérifications techniques N° réf article : U4		Vérifications techniques réglementaires à prévoir des SSI, désenfumage, installations électriques, portes coupe-feu DAS, porte automatique sas d'entrée, installations CVC.	PM	95
ERP - 1ER GROUPE > DISPOSITIONS GENERALES > VÉRIFICATIONS TECHNIQUES				
Généralités N° réf article : GE6		Pour mémoire : Vérifications techniques réglementaires à prévoir avant ouverture : SSI, désenfumage, installations électriques, portes coupe-feu DAS, porte automatique sas, installations CVC, groupe froid IRM.	PM	96
Vérifications techniques assurées par des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur N° réf article : GE7 à GE9		Pour mémoire : Vérifications par organisme agréé à prévoir	PM	97
Vérification technique par technicien compétent N° réf article : GE10		Pour mémoire : Vérifications par technicien compétent à prévoir pour les installations ne relevant pas obligatoirement d'un organisme agréé.	PM	98
ERP - 1ER GROUPE > CONSTRUCTION > CONCEPTION - DESSERTE				
Voie utilisable par les secours N° réf article : CO2		Voies de secours existantes du Centre Hospitalier à maintenir accessibles pendant toute la durée des travaux.	PM	99

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Façade(s) et baie(s) accessibles N° réf article : CO3		Pour mémoire : Façades accessibles du bâtiment existant à maintenir pendant les travaux. Création d'un nouveau sas d'entrée avec porte automatique 2 vantaux côté parvis.	PM	101
Nombre de façades accessibles et dessertes N° réf article : CO4		Pour mémoire : Bâtiment existant disposant de plusieurs façades accessibles. Nombre de façades accessibles à maintenir pendant les travaux.	PM	102
Espaces libres et secteurs N° réf article : CO5		Bâtiment de hauteur inférieure à 8 m au niveau RDC concerné par les travaux.	SO	100
... > CONSTRUCTION > STRUCTURES				
Stabilité du bâtiment N° réf article : CO11		La stabilité globale n'est pas remise en cause par les travaux de restructuration intérieure. Le projet prévoit les étaiements, butonnages et renforcements nécessaires pour assurer la pérennité de l'ouvrage existant durant toutes les phases du chantier	F	149
Résistance au feu (dispositions générales) N° réf article : CO12		Les éléments de structure respectent une stabilité minimale au feu de 1h30 Les nouveaux linteaux installés pour la création des baies suivent ces exigences réglementaires	F	150
Résistance au feu (éléments particuliers) N° réf article : CO13		Les renforts par lamelles de carbone sous la salle IRM en sous-sol sont protégés par des plaques Promatect-L500 garantissant une tenue au feu de 2 heures	F	151
Plafonds suspendus au dernier niveau N° réf article : U24		Pour les parties situées sous toiture, les faux-plafonds respectent les exigences de réaction au feu M0/M1	F	152
... > CONSTRUCTION > COUVERTURES				
Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur N° réf article : CO17		La couverture du nouveau SAS est réalisée en bac acier nervuré d'un classement de réaction au feu A2-s1,d0	F	153
... > CONSTRUCTION > FACADES				
Généralités N° réf article : CO19		Le projet prévoit le remplacement de châssis vitrés et de la verrière, ainsi que l'élargissement ponctuel d'une baie pour l'introduction de l'aimant IRM	PM	154
Revêtements de façade N° réf article : CO20		Les travaux de rebouchage des anciennes fenêtres du local technique utilisent une maçonnerie de briques traditionnelle préservant la réaction au feu globale de l'enveloppe extérieure	F	155
... > CONSTRUCTION > DISTRIBUTION INTERIEURE				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Cloisonnement traditionnel N° réf article : CO24		La distribution utilise des cloisons de type 98/48 hospitalière (BA 25) offrant une résistance au feu REI 60 voire EI 120 selon PV	F	156
Recoupement des vides N° réf article : CO26		Le recoupement des faux-plafonds est assuré par le prolongement systématique des cloisons distributives jusqu'à la dalle haute Des dispositifs d'étanchéité aux fumées sont prévus au droit des franchissements de réseaux en plénum	F	157
ERP - 1ER GROUPE > DESENFUMAGE > DÉSENFUMAGE DES CIRCULATIONS & HALLS				
Désenfumage mécanique des circulations *La circulation de l'accueil scanner/IRM ainsi que les zones d'attente seront équipées d'un désenfumage mécanique et intégrées à la ZF existante.* N° réf article : DF6		Avis favorable sur le principe de désenfumage mécanique de la circulation il convient de justifier le respect aux dispositions de l'IT 246 (circulations).	PM	179
... > DESENFUMAGE > DÉSENFUMAGE DES LOCAUX				
Désenfumage mécanique des locaux *La circulation de l'accueil scanner/IRM ainsi que les zones d'attente seront équipées d'un désenfumage mécanique et intégrées à la ZF existante.* N° réf article : IT246§7.2		Avis favorable sur le principe de désenfumage mécanique du local il convient de justifier le respect aux dispositions de l'IT 246 (locaux).	PM	180
ERP - 1ER GROUPE > CHAUFFAGE, VENTILATION... > DISPO.GENE.-INSTAL.AUTORISEES > CONF. APPAREILS ET INSTALLAT. > RÈGLES POUR LES APPAREILS				
Marquage CE N° réf article : CH2§1		Pour mémoire Il appartient ainsi à l'installateur de s'assurer que l'appareil dispose du marquage CE.	PM	160
ERP - 1ER GROUPE > CHAUFFAGE, VENTILATION... > DISPO.GENE.-INSTAL.AUTORISEES > NAT. DES SOURCES ÉNERGÉTIQUES				
Electricité (voir articles EL) N° réf article : CH3§3		Pour mémoire	PM	161
... > DISPO.GENE.-INSTAL.AUTORISEES				
Documents à fournir par les constructeurs N° réf article : CH4		Pour mémoire en application de l'article GE 2 § 2	PM	162
... > CHAUFFAGE, VENTILATION...				
STOCKAGE DE COMBUSTIBLE N° réf article : CH13 à CH17			SO	163
... > CHAUFFAGE EAU, VAPEUR, AIR				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Fluides caloporteurs *Eau* N° réf article : CH25			F	181
... > CHAUFFAGE, VENTILATION... > INSTALLATIONS DE VENTILATION				
Ventilation de confort suivant articles CH29 à CH40 N° réf article : CH28§1		Pour mémoire les réseaux de ventilation de confort assurent le soufflage et/ou la reprise de l´air destiné à assurer la ventilation de confort (renouvellement d´air, recyclage, chauffage, rafraîchissement, filtration, contrôle de l´humidité). Ces réseaux sont soumis aux prescriptions des articles CH 29 à CH 40	PM	164
Ventilation Mécanique Contrôlée suivant CH41 à CH43 N° réf article : CH28§1		Pour mémoire Les réseaux de ventilation mécanique contrôlée (VMC) qui assurent, sans recyclage, l´extraction mécanique de l´air vicié dans les locaux à pollution spécifique (salles d´eau, WC) avec des bouches terminaux d´extraction à forte perte de charge, pour des débits n´excédant pas 200 m3 par heure et par local. L´amenée d´air neuf, naturelle ou mécanique, est réalisée dans les locaux à pollution non spécifique. Les réseaux de VMC sont soumis aux prescriptions des articles CH 41, CH 42 et CH 43.	PM	165
Appareils indépendants suivant CH44 à CH58 *Rideau d'air chaud électrique* N° réf article : CH28§2		Pour mémoire	PM	183
Equipements ou systèmes thermodynamiques suivant CH35 N° réf article : CH28§3		Pour mémoire les équipements ou systèmes thermodynamiques respectent les dispositions de l´article CH 35.	PM	166
... > CHAUFFAGE, VENTILATION... > VENTILATION DE CONFORT > VENTCONFORT DISTRIB&REPRISE				
Matériaux composant les conduits *Conduits M0* N° réf article : CH32§1			F	168
Eléments non concernés par CH32§1 N° réf article : CH32§2		**Préciser le classement au feu des pièges à son.**	AP	182
Type et Emplacement des Clapets *Il est représenté au plan PRO LOT 02 CVC DENAIN IRM CVC03 R+1 260729 A des clapets coupe feu aux traversés des planchers.* N° réf article : CH32§5			F	173
... > FONCTIONNEMENT DES CLAPETS				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Clapets télécommandés au droit des parois de zones de mise en sécurité en en présence d'un SSI de catégorie A ou B N° réf article : CH32§6		Pour mémoire lorsqu´un système de sécurité incendie de catégorie A ou B est exigé par les dispositions particulières, seuls les clapets coupe-feu télécommandés sont autorisés au droit des parois délimitant les zones ayant une fonction de compartimentage.	PM	174
Accessibilité des clapets N° réf article : CH32§6		Pour mémoire les mécanismes de fonctionnement des clapets coupe-feu doivent être accessibles.	PM	175
ERP - 1ER GROUPE > CHAUFFAGE, VENTILATION... > VENTILATION DE CONFORT				
Ventilation de confort - Prises et rejets d'air *Aire neuf et Aire rejeté des CTA nouveau local en sous sol vis à vis du parking.* N° réf article : CH33		**Au droit du nouveau local CTA en sous sol ; Nous préciser les parcours des conduits d'air neuf et d'air rejeté des CTA . Ces conduits circulent ils dans le parking? Quel est le règlement applicable au parking?**	AP	171
... > VENTCONFORT DISP.SÉCU/CIRCUITS				
Commandes d'arrêt de la ventilation *Dispositif prévu.* N° réf article : CH34§2			F	172
... > VENTILATION DE CONFORT				
Equipements ou installations utilisant des fluides frigorigènes *Utilisation du R32 pour la climatisation de l'accueil, les attentes couchées et la salle d'interprétation et bureaux.* N° réf article : CH35		**Utilisation du R32 pour la climatisation de l'accueil, les attentes couchées et la salle d'interprétation et bureaux. Nous préciser les dispositions prisent pour respecter l'utilisation de ce fluide Article CH35 du règlement de sécurité (zones d'exclusions, calcul de charge maximale admissible...).**	AP	169
... > VENTCONFORT CENTRALE TRMNT AIR				
Implantation des centrales de traitement d'air *Nouveau local CTA en sous sol depuis parking.* N° réf article : CH36		**A préciser; Accès au local doit respecter la règlementation applicable au parking.**	AP	184
... > VENTILATION DE CONFORT				
Unités de toiture monoblocs (ROOF-TOP)Ventilation de confort N° réf article : CH40			SO	185

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Ventilation des locaux A.I.A N° réf article : U34			SO	170
... > CHAUFFAGE, VENTILATION... > VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE				
Ventilation mécanique contrôlée: principes de sécurité *La ventilation des nouveaux sanitaires à l'étage (extension) sera reprise depuis un nouvel extracteur VMC situé dans le faux plafond du R+1.* N° réf article : CH41			F	177
... > CHAUFFAGE, VENTILATION... > APP. INDEPENDANTS VENTIL. OU PRODUC-EMISS.				
Appareils électriques *Rideau d'air chaud* N° réf article : CH45		Pour mémoire les dispositions de l'article CH45 seront à respecter pour la mise en œuvre d'appareils électriques (élément dépassant la température de 100°C)	PM	176
... > CHAUFFAGE, VENTILATION...				
APPAREILS DE CHAUFFAGE DE TERRASSE N° réf article : CH56			SO	186
ENTRETIEN ET VERIFICATIONS N° réf article : CH57 à CH58		Pour mémoire	PM	167
ERP - 1ER GROUPE				
INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUÉFIÉS N° réf article : GZ1 à GZ30			SO	158
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > INST. ELEC. - GENERALITES				
Objectifs N° réf article : EL1		Pour mémoire	PM	187
Documents à fournir N° réf article : EL2		Pour mémoire	PM	188
Définitions N° réf article : EL3		Pour mémoire	PM	189
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > REGLES D'INSTALLATION				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Matériels à haute tension ou contenant des diélectriques susceptibles d'émettre des vapeurs N° réf article : EL6		Hors mission	HM	191
Implantation des groupes électrogènes N° réf article : EL7		Les groupes électrogènes sont existant.	PM	190
Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs) N° réf article : EL8			SO	192
Tableaux normaux N° réf article : EL9			F	193
Canalisations des installations normal-remplacement N° réf article : EL10		Câble Cca ,s2,d2,a2 prévu au CCTP, Pour rappel cela concerne également les canalisations de communication	F	194
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE				
INSTALLATIONS DE SECURITE N° réf article : EL12 à EL17		SSI existant	PM	195
MAINTENANCE, EXPLOITATION, VERIFICATIONS N° réf article : EL18 à EL19		Hors mission	HM	196
INSTALLATIONS TEMPORAIRES N° réf article : EL20 à EL23			SO	197
... > ECLAIRAGE - GENERALITES				
Objectifs N° réf article : EC1		Pour mémoire	PM	198
Règles générales N° réf article : EC2		Pour mémoire	PM	199
Définitions des différents éclairages N° réf article : EC3		Pour mémoire	PM	200
Documents à fournir N° réf article : EC4		Pour mémoire	PM	201

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
... > APPAREILS D'ÉCLAIRAGE				
Conformité des luminaires aux normes de la série NF EN 60 598 (NF C 71-000) N° réf article : EC5§1		**Les appareils d'éclairage devront être conforme à la norme NF EN 60598.**	AP	202
ERP - 1ER GROUPE > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > ECLAIRAGE DE SECURITE				
Eclairage d'évacuation N° réf article : EC9		**Compléter l'installation d'éclairage de sécurité à la porte va et vient en bout de la circulation côté TDD accueil.**	AP	203
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U" > GÉNÉRALITÉS				
Dispositions par rapport à l'exigence de conformité des installations électriques aux dispositions de la norme NF C 15-211 concernant les locaux à usage médical N° réf article : U30§1		**Locaux à usage médical de groupe 1 et classe 15 proposé au CCTP , il conviendra de nous le confirmer**	AP	204
ERP - 1ER GROUPE > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > AUTRES DISPO. ELECTRIQUES				
Dispositions vis-à-vis des prescriptions d'électricité figurant dans les articles "DF"		Pour mémoire	PM	205
ERP - 1ER GROUPE				
INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION - GC1 À GC22 N° réf article : GC1 à GC22			SO	159
... > GAZ MEDICAUX > ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"				
Réseaux de distribution N° réf article : U56 à U59		Pour mémoire pour la mise en œuvre des réseaux de distribution il convient de respecter les dispositions des articles U56 à U59.	PM	178

6.2 MISSION HANDICAPES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
		Pour mémoire : Restructuration service imagerie IRM 3T en ERP type U 2ème catégorie. Application du décret du 17 mai 2006 et arrêté du 20 avril 2017 relatifs à l'accessibilité des ERP.	PM	103
ERP (PC > 01/07/2017) > CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS				
Généralités		Pour mémoire : Création d'un nouveau parvis à niveler côté sas d'entrée	PM	111
Largeur ≥ 1,40 m			F	112
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m			F	113
Dévers ≤ 2%			F	114
... > PENTES				
Pente ≤ 4%			F	115
Pas de ressauts en bas et en haut d'un plan incliné			F	116
... > CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS > SEUILS ET RESSAUTS				
≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)			F	117
... > CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS > ESPACES DE MANOEUVRE 1/2 TOUR				
Emplacements			F	118
Dimensions : Diamètre 1,50 m			F	119
... > CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS > ESPACES DE MANOEUVRE DE PORTE				
Emplacements			F	120
Dimensions			F	121
... > CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS				
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue			F	122
Trous en sol : diamètre ou largeur ≤ 2 cm			F	123
Cheminement libre de tout obstacle			F	124
ERP (PC > 01/07/2017)				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Article 3. Stationnement automobile			SO	110
... > ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT OU L'INSTALLATION				
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible			F	125
Entrée principale facilement repérable			F	126
Espace de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour devant l'entrée principale			F	127
Dispositifs d'accès au bâtiment			F	128
ERP (PC > 01/07/2017) > CIRCULATIONS INTÉRIEURES HORIZONTALES > LARGEUR DE CIRCULATION				
Largeur ≥ 1,40 m			F	129
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m			F	130
... > CIRCULATIONS INTÉRIEURES HORIZONTALES				
Dévers ≤ 2%			F	131
... > PENTES				
Pente ≤ 4%			F	132
... > CIRCULATIONS INTÉRIEURES HORIZONTALES > SEUILS ET RESSAUTS				
≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)			F	133
... > CIRCULATIONS INTÉRIEURES HORIZONTALES > ESPACES DE MANŒUVRE AVEC POSSIBILITÉ DE ½ TOUR				
Emplacements			F	134
Dimensions : ∅ 1,50 m			F	135
... > CIRCULATIONS INTÉRIEURES HORIZONTALES > ESPACES DE MANOEUVRE DE PORTE				
Emplacements			F	136
... > CIRCULATIONS INTÉRIEURES HORIZONTALES				
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue			F	137

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ERP (PC > 01/07/2017)				
Article 7. Circulations intérieures verticales		Travaux au RDC uniquement	SO	109
Article 8. Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques			SO	108
... > PORTES, PORTIQUES ET SAS				
Largeur des portes principales et des portiques			F	138
Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier			F	139
Dimensions des sas et cas sas d'isolement espace de demi tour de 150 cm			F	140
Poignées des portes			F	141
Portes à ouverture automatique			F	142
Détection des personnes de toutes tailles			F	143
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N			F	144
Portes vitrées repérables			F	145
Portes ou leur encadrement contrastées par rapport à l'environnement			F	146
ERP (PC > 01/07/2017) > SORTIES				
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours			F	147
Sorties repérables directement ou par l'intermédiaire d'une signalétique en tout point où le public est admis			F	148
ERP (PC > 01/07/2017)				
Article 16. Établissements recevant du public assis			SO	107
Article 17. Établissements comportant des locaux d'hébergement			SO	106

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Article 18. Cabines et espaces à usage individuel			SO	105
Article 19. Caisses ou équipements en batterie			SO	104

7 PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



MAÎTRE D'OUVRAGE

vtrioux@ch-denain.fr
CH 59
59000



ARCHITECTE – MAÎTRE D'ŒUVRE

Loïc Vasseur
CONFIANCE INGENIERIE

CHIFFRES CLÉS

9 mois
Durée totale du projet

9
Avis en attente d'action

2 interlocuteurs
Partenaires impliqués dans le projet

950000 €
Montant prévisionnel des travaux

6 mois
Durée prévisionnelle des travaux

SOCOTEC



VOTRE AVIS COMPTE

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations, nous attachons une importance particulière à votre retour d'expérience.

Votre avis nous permet d'améliorer la lisibilité de nos rapports et la qualité de nos interventions.

Vous allez recevoir une enquête…

SOCOTEC.FR

Contrats Nationaux Const & Immo
Pôle Contrats Nationaux
5 Place des frères Montgolfier | 885M0 GUYANCOURT | (+33)1.30.12.81.37
SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE